

## **CATASTROPHES NATURELLES**

### **Déclaration de sinistre <sup>(1)</sup>**

**COMMUNE DE PERRIGNY (89000)**

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse email :

Date du sinistre :

#### **Catégorie de sinistre ou biens endommagés**

- Particuliers Appartement   
Maison individuelle
- Artisans, commerçants ou industriels
- Bâtiments publics
- Infrastructures
- Bâtiments agricoles ou cheptel

#### **Principaux dommages constatés**

- Inondations de caves ou d'habitations ou de locaux professionnels
- Habitations détruites ou endommagées
- Autres dommages (en préciser la nature) :

#### **Evaluation sommaire des pertes**

Important :

- Le déclarant doit être obligatoirement couvert au titre de la garantie « catastrophes naturelles » pour bénéficier d'un remboursement de sa compagnie d'assurance.
- Une franchise est appliquée à ces indemnisations pour les biens à usage non-professionnel ainsi que pour ceux à usage professionnel (se renseigner auprès de sa compagnie d'assurance).

*(1) Déclaration à remettre à votre Mairie.*